



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n°2024/01/DCSE/BPE/EOL du 16 janvier 2024 est prescrite pendant 34 jours consécutifs du lundi 26 février 2024 à 9 heures au samedi 30 mars 2024 à 12 heures en mairies d'ICHY et de FAÏ-LES-NEMOURS, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Énergie de Saint-Vincent pour la création et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'ICHY.

Monsieur Fabien FOURNIER, jardinier paysagiste formateur, et Madame Nicole SOILLY, cadre supérieur à la Poste, en retraite, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par le tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la disposition du public :

- en mairie d'ICHY (8, Rue d'Obsonville – 77 780), siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - en version papier,
 - en version numérique consultable à partir d'un poste informatique dédié.
- en mairie de FAÏ-LES-NEMOURS (30 Rue Grande 77 167), où se situe le poste source, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - en version papier,
- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (rubrique Publications – Enquêtes publiques) à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies d'ICHY et de FAÏ-LES-NEMOURS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - à la mairie d'ICHY à partir d'un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (rubrique Publications – Enquêtes publiques) à l'adresse suivante :
www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
parc-eolien-ichy@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie d'ICHY).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés, aux lieux, dates et heures suivantes :

- mairie d'ICHY : samedi 2 mars 2024 de 9h00 à 12h00, jeudi 7 mars 2024 de 16h00 à 19h00, lundi 18 mars 2024 de 16h00 à 19h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie à ces horaires), jeudi 28 mars 2024 de 16h00 à 19h00.
- mairie de FAÏ-LES-NEMOURS : mardi 19 mars 2024 de 16h00 à 18h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Société Énergie de Saint-Vincent (M. VEYSSET – poveysset-externe@arkolia-energies.com).

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne et en mairies d'ICHY et de FAÏ LES NEMOURS.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté du préfet de Seine-et-Marne, après consultation de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS).